



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 39681

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les nuisances occasionnées par la traversée de la ville de Noisy-le-Grand par l'autoroute A 4. En 1976 s'achevaient les travaux de construction de l'autoroute A 4 en périphérie est de la région parisienne. Alors que dans le département du Val-de-Marne cet équipement a bénéficié d'un revêtement permettant de minimiser les nuisances sonores, le tronçon traversant le département de Seine-Saint-Denis, et notamment la ville de Noisy-le-Grand sur environ 3 kilomètres, a été réalisé à l'origine avec un matériau moins coûteux et beaucoup plus bruyant. La zone de la ville de Noisy-le-Grand traversée par l'A 4 est très urbanisée. Nombreux sont les riverains qui se plaignent depuis de nombreuses années de nuisances sonores très agressives dues au trafic autoroutier de plus en plus important. Voilà vingt ans cette année que l'autoroute A 4 a été réalisée. Quand compte-t-il entreprendre les travaux de réaménagements qui s'imposent ?

Texte de la réponse

Dans la traversée de Noisy-le-Grand, la chaussée de l'autoroute A 4 a été réalisée avec des dalles en béton de ciment. Le bruit généré par cette technique est supérieur à celui d'une chaussée en béton bitumineux, car il est accentué par le battement des dalles sous le passage des véhicules. Néanmoins, il faut noter que cette section de l'autoroute est équipée de merlons de terre et d'écrans antibruit. Les riverains sont donc protégés de la plus grande partie des nuisances sonores, dont le niveau reste en dessous des normes admissibles. Les travaux permettant de réduire encore le niveau de bruit par la mise en place d'une couche de roulement antibruit nécessitent d'importants travaux préalables de préparation tels que la stabilisation des dalles et la mise en place d'une épaisse couche de renforcement sur celles-ci. Ils sont donc difficiles à effectuer en raison du trafic très dense de cette section (130 000 véhicules par jour). Cependant, un projet de réalisation d'une quatrième voie et de collectrices est en cours d'étude dans ce secteur. Ces nouvelles voies, qui serviraient de déviations, permettraient de réduire la gêne apportée aux usagers par les travaux sur la chaussée de l'autoroute. La mise en œuvre de la couche antibruit, dès lors qu'elle aura été décidée, pourrait alors être réalisée dans de meilleures conditions et rendre plus efficace le renforcement des mesures de protection contre les nuisances phoniques.

Données clés

Auteur : [M. Pajon Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39681

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2941

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5294